

PA 8

DEPARTEMENT DE L'AIN
Commune de CONFRANCON
Route du Bois Collomb



LOTISSEMENT

« Les Acacias »

PROGRAMME DES TRAVAUX

LOTISSEUR : Ain Habitat
7, rue de la grenouillère 01000 BOURG EN BRESSE
GEOMETRE / MOE : Cabinet BABLET MAGNIEN GAUD
868 Chemin des Lazaristes 01000 SAINT DENIS LES BOURG

PROGRAMME DES TRAVAUX

Le présent programme des travaux a pour but de fixer les conditions dans lesquelles sera aménagé le lotissement « Les Acacias » réalisé par Ain Habitat, Route du Bois Colomb sur la commune de CONFRANCON.

Le terrain a une superficie de 10288m² et est cadastré commune de CONFRANCON, section ZI n°101 et 193.

Le plan des travaux annexé est schématique. Les projets seront établis suivant les avis des différentes administrations ou services concernés. Des modifications pourront donc intervenir pour des raisons techniques ou financières en accord avec les services concernés et la commune de CONFRANCON.

LOTISSEMENT

La présente opération comportera 13 lots à usage d'habitation, dont 7 lots qui accueilleront des logements à vocation sociale type PSLA.

La desserte sera assurée par une voirie nouvelle créée par le lotisseur et se raccordant à la route du Bois Collomb.

ACCES AU LOTISSEMENT

Le lotissement sera desservi par une voirie nouvelle dont le tracé figure sur le plan de composition. Elle partira de la Route du Bois Collomb et se terminera par une place de retournement.

Cette voirie, aura une emprise de 6.50 m de large et sera constitué :

- d'une chaussée de 5.00 m de large
- d'un trottoir de 1.50 m de large

Après décapage et terrassement, les fondations seront réalisées de la façon suivante :

- couche de fondation en gravier tout venant 0/100 sur une épaisseur de 40 cm pour la chaussée et les parkings et de 30 cm pour les trottoirs.
- couche de réglage en matériaux semi-concassés 0/31.5 sur une épaisseur de 0.05m
- couche de roulement en enrobés denses 0/10 à raison de 130 Kg/m² pour la voirie et les parkings
- enrobé balayé ou désactivé pour les trottoirs
- un géotextile tissé de classe 7 sera posé en fond de forme

Bordures de voirie :

Les trottoirs seront délimités par des caniveaux béton de type CC1 ou CC2 en limite de chaussée. Des bordurettes de type P1 seront posées au droit des espaces verts et des lots.

ASSAINISSEMENT

Le réseau sera de type séparatif.

Eaux usées

Les eaux usées seront collectées par un réseau gravitaire en PVC de diamètres de 125mm à 200mm relié au réseau existant présent à l'Ouest du tènement.

Chaque lot sera équipé d'un tabouret de branchement de type PVC monobloc à passage direct avec tampon fonte hydraulique.

De plus, les travaux d'exécution des ouvrages d'assainissement eaux usées (canalisations, branchements et regards) et leurs réceptions devront répondre aux prescriptions techniques de l'arrêté du 22 novembre 1994 et plus particulièrement à l'article 25 du Chapitre IV et à l'annexe I.

Eaux pluviales

Les eaux pluviales seront dirigées vers l'exutoire naturel, le fossé présent au Nord Ouest de l'opération, après avoir transité dans un ouvrage de rétention conformément aux prescriptions de l'étude hydraulique établie par GEOTEC Environnement référencé 20/04525/LYON/01 du 06/11/2020.

Le lotisseur réalisera également les travaux pour la gestion des eaux de ruissellement amont au périmètre de l'opération.

Les caractéristiques des ouvrages seront les suivantes :

Gestion des eaux pluviales de l'opération :

Le second réseau sera constitué d'un bassin de rétention à ciel ouvert, réalisé dans l'espace vert à l'Ouest de l'opération. Le débit de fuite de ce réseau sera de 15 l/s et le volume de rétention total de 78 m³.

Réalisation du réseau de collecte en tuyau PVC de diamètre 160, 200 et 315 mm.

Gestion des eaux pluviales amont :

Les eaux pluviales provenant du Sud de l'opération et transitant actuellement par un fossé existant à l'Ouest du tènement seront canalisées depuis le fossé existant sous l'espace vert n° 2 du lotissement et redirigés vers l'exutoire au Nord Ouest.

EAU POTABLE

Une canalisation fonte de 100 mm est présente sous la route du Bois Collomb. Un piquage PEHD DN63 sur la conduite existante permettra d'alimenter les lots en eau potable.

Une logette sera posée en attente, en limite de chaque lot, elle sera raccordée au PEHD DN63 par un tuyau PEHD DN25, muni d'une vanne de coupure.

Les travaux d'alimentation en eau potable seront réalisés sous le contrôle du concessionnaire (AQUALTER).

Défense incendie

La défense incendie sera assurée par un poteau incendie existant, route du Bois Collomb.

ELECTRICITE

En accord avec le service concessionnaire ENEDIS et sous son contrôle, il sera procédé aux installations nécessaires à l'alimentation en énergie du lotissement. L'alimentation se fera en souterrain.

TELEPHONE

Le réseau sera souterrain au même titre que l'alimentation électrique. Il sera réalisé suivant les directives techniques d'ORANGE. Le câblage sera réalisé par ORANGE. Il sera prévu un fourreau supplémentaire en attente pour recevoir la fibre optique.

ECLAIRAGE PUBLIC

Un réseau d'éclairage public sera installé dans le lotissement. Sept candélabres éclaireront la voirie. Ce réseau sera raccordé à une logette de commande posée au droit du transformateur existant.

ESPACES VERTS, HAIES

Les espaces verts seront engazonnés.

ORDURES MENAGERES

Un point de regroupement des ordures ménagères sera aménagé à l'entrée du lotissement conformément aux instructions des services techniques de la communauté de commune.

BOITES AUX LETTRES

Un ensemble de boîtes aux lettres (BAL) sera installé à l'entrée du lotissement. Cet ensemble comprendra 13 BAL.

AMENAGEMENT URBAIN

Au débouché de la voie nouvelle du lotissement sur le chemin du moulin, il sera installé un panneau signalétique de type Ab4 (STOP). Un marquage normalisé viendra compléter la signalétique verticale.

TRAVAUX DIFFERES

Le lotisseur se réserve le droit de différer les travaux de finition, à savoir :

- les bordures et caniveaux
- le revêtement de finition (enrobé et béton)
- l'éclairage (candélabres)
- la signalisation
- la création du point de collecte des ordures ménagères
- la pose des BAL
- l'engazonnement des espaces verts